

raient bientôt à un accord pour que l'on procède d'urgence à une interdiction globale des essais nucléaires. Le représentant canadien a signalé l'intérêt renouvelé à l'idée de la cessation de la production des matières fissibles à des fins d'armements. Cette idée fut développée davantage dans une résolution proposée par le Canada et adoptée par une très forte majorité à l'Assemblée générale.

En juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la création du Bureau du Conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements. Le Conseiller représente le Canada aux réunions des Nations Unies et d'autres grands organismes sur le désarmement, dont la Première commission de l'assemblée générale des Nations Unies, et sert de liaison, par l'entremise d'un groupe de consultation, à tous les particuliers et à toutes les institutions, tant au gouvernement qu'à l'extérieur, qui s'intéressent aux questions de désarmement et de maîtrise des armements.

Outre son principal mandat, qui est d'aider à formuler la politique du Canada en matière de désarmement et de maîtrise des armements, le Bureau du Conseiller appuie les efforts visant à informer le public et assure que des travaux de recherche et des projets spéciaux soient entrepris dans ce domaine. Le Bureau s'intéresse particulièrement aux politiques de non-prolifération en prévision de la Conférence chargée de réviser le Traité sur la non-prolifération des armements nucléaires, qui doit avoir lieu en 1980.

#### Non-prolifération

A la trente-troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU, en plus des initiatives rapportées ailleurs, le représentant du Canada a coparrainé une résolution appelant la tenue, en 1980, d'une deuxième conférence en vue de réviser le Traité sur la non-prolifération. L'accueil fait à cette résolution, tout comme à celle sur les matériaux fissibles, est un témoignage supplémentaire de la vigueur avec laquelle la communauté internationale appuie la non-prolifération. Le Canada a continué à exhorter les pays qui ne l'avaient pas encore fait d'adhérer au Traité sur la non-prolifération ou, du moins, d'accepter l'application de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne le Canada et ses propres exportations nucléaires, l'année 1978 a été essentiellement marquée par la percée et la consolidation de ses efforts pour appliquer une politique plus rigoureuse relativement aux garanties applicables à ces exportations. Dans une tentative pour en assurer la stricte application, le Canada a eu des discussions à ce sujet avec un grand nombre de ses partenaires bilatéraux. En janvier, le Canada et la Communauté européenne ont conclu un accord révisé de coopération comprenant un arrangement temporaire de deux ans sur la question du retraitement. Au cours du voyage que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a effectué en